|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | | **CO-19-01** | |
|  | | PROCÈS-VERBAL    **Réunion des 25, 26 et 27 mai 2016, à Montréal** | |

**Procès-verbal de la réunion des 25, 26 et 27 mai 2016, à Montréal**

**Mercredi 25 mai 2016 :**

**1. OUVERTURE DU CONGRÈS :**

**1.1 MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA FPPE**

Judith Perron et Dominic Di Stefano font l'ouverture officielle du 16**e** Congrès de la Fédération. Ils invitent madame Johanne Pomerleau à s'adresser aux congressistes.

Johanne Pomerleau souhaite la bienvenue à toutes et à tous à ce 16e Congrès de la FPPE. C'est sous le thème *«ensemble pour aller plus loin»* que se tenait il y a 4 ans, le 15e Congrès de la FPPE. De nombreuses orientations ont été adoptées et celles-ci ont dirigé les décisions du Bureau exécutif et du Conseil fédéral. Beaucoup d'eau a passé sous les ponts depuis et nous pouvons penser à tous les postes coupés en 2015 et à ceux annoncés encore pour juin dans certaines CS alors que les besoins sont criants et qu'on devrait plutôt voir des ajouts de services. Jamais autant de monde n'a dénoncé le manque de services professionnels.

**Négociation**

On peut penser à la négociation que nous venons tout juste de traverser et où nous avons bataillé fort pour éviter des reculs inacceptables et obtenir des gains face à une partie patronale qui avait beaucoup d'appétit de récupération. Par exemple le rangement de certains de nos corps d'emplois, rangements insatisfaisants dans certains cas ou toujours pas réglés!

**Décentralisation**

On peut penser aussi à la gouvernance des commissions scolaires, cette réforme qui est passée par toute sorte de couleur depuis quelques années, qui n'est toujours pas réglée et qui amène son lot d'insécurité. Nous avons travaillé fort pour dénoncer les risques de la décentralisation de nos services et on devra continuer ! Le projet de loi 86 étant écarté, un nouveau projet sur la persévérance sera mis sur la table. Nos positions, déjà adoptées au Congrès de 2012 restent toujours d'actualité. On ne doit pas se mettre la tête dans le sable : quand ça va mal, un réflexe naturel peut-être le repli sur soi : inquiétude due aux compressions, aux risques de la décentralisation; impression que notre emploi n'est pas reconnu à sa juste valeur; frustration devant la lenteur de certains dossiers, etc. Ce sont toutes des tentatives pour nous diviser.

Le Congrès est le moment privilégié pour nous rappeler que c'est ensemble que l'on est plus fort et pour prendre les orientations nécessaires pour continuer à nous battre. Sans le travail acharné fait par la CSQ, la fédération, ses syndicats et la mobilisation exceptionnelle des membres, le portrait serait beaucoup plus sombre. Lors de la présentation du rapport du BE et des différents comités, vous aurez l'occasion de constater tout le travail qui a été accompli plus spécifiquement par la Fédération.

**Thème 16e Congrès**

Le thème de notre 16e congrès : nous prenons position ! Nous prenons position dans l'espace public, nous prenons position pour les services aux EHDAA, nous prenons position pour une expertise et une crédibilité reconnue, et ce, pour des services professionnels publics, etc. Ce thème représente là où nous sommes rendus comme fédération, à faire connaitre et reconnaitre les professionnelles et professionnels de l'éducation. C'est donc avec fierté que nous avons choisi ce thème engagé et affirmatif. Nous prenons position et nous avons l'intention non seulement de continuer à le faire, mais de le faire de plus en plus.

Pour ce faire, en plus des orientations qui nous dirigeront pour le prochain mandat, nous avons ensemble des décisions à prendre dans les statuts et règlements. Ces modifications ne sont pas suggérées de gaieté de cœur, mais si nous voulons continuer à prendre position et à maintenir notre visibilité et notre crédibilité, dans la mesure de nos moyens financiers. Nous devons y consacrer le temps et l'énergie nécessaires.

Johanne Pomerleau souhaite un bon 16e Congrès riche en débats et en solidarité.

Avant de céder la parole à Louise Chabot, présidente de la Centrale, Johanne souligne la présence d'un autre membre de l'exécutif de la CSQ, madame Line Camerlain. Elle est la 2ème vice-présidente de la Centrale et marraine de notre fédération depuis 4 ans. Line assiste à toutes nos rencontres en Conseil fédéral et c'est à elle qu’elle s'adresse lorsqu’une situation nous pose problème. Nous sommes très heureux qu'elle soit associée à notre fédération. Elle mentionne qu’à titre de marraine, elle participera à notre Congrès.

**1.2 MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CENTRALE**

Louise Chabot salue les membres de l'exécutif de la Fédération et les congressistes. Elle souligne que de grandes décisions se prennent lors des Congrès. Elle remercie les congressistes pour leur passion, leur détermination, leur engagement dans la vie de la Centrale et leur présence très soutenue.

Elle revient rapidement sur le thème du Congrès et la fierté d'appartenir à la Fédération. Fier d'avoir su faire reconnaître le rôle essentiel des professionnelles et professionnels dans le réseau scolaire. Fier d'avoir pris sa place, dans les milieux, au sein de la fédération. Fier de s'être fait connaître au sein des organismes, des médias, réseaux sociaux, journaux, conférences de presse, etc. Fier des accomplissements depuis le dernier Congrès. Elle félicite tous les professionnelles et professionnels et les encourage à continuer à avoir une vie syndicale active.

Elle lève son chapeau aux membres de l'exécutif, car ils ont su faire connaître la Fédération. Elle souhaite aux Congressistes un excellent 16e Congrès.

Johanne invite la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), madame Josée Scalabrini, à venir s'adresser aux congressistes.

**1.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA FSE**

Josée Scalabrini salue les congressistes et mentionne que c'est un réel plaisir d'être avec vous. Elle met l'accent sur l'importance du travail accompli entre les trois (3) fédérations et souligne qu'ensemble, lors de rencontres, nous formons une équipe en éducation. Nous avons pu démontrer la force de la Centrale (CSQ) en éducation. Elle termine son mot en nous souhaitant un bon Congrès.

**1.4 MOT DU PRÉSIDENT DE LA FPSS :**

Éric Pronovost salue les congressistes et les membres du Bureau exécutif qui seront en élections. Il les remercie pour leur invitation et mentionne que c'est vraiment impressionnant de voir autant de professionnelles et professionnels réunis dans la même salle.

Il revient rapidement sur les nombreuses compressions qui ont touché les professionnels et qu'il faut développer des actions, afin de mettre un frein aux intentions du Gouvernement. C'est ~~à~~ par la force de notre expertise vécue sur le terrain que nous pourrons apporter des argumentaires.

Il termine en mentionnant qu'il souhaite que la Fédération continue de travailler en réseau scolaire et que cette association entre les trois (3) fédérations ait un impact incroyable. Il souhaite un bon Congrès à toutes et à tous.

**2. NOMINATION À LA PRÉSIDENCE ET À LA COPRÉSIDENCE DES DÉBATS**

*Ressource : Johanne Pomerleau*

Johanne fait la lecture de la P1 pour se faire remplacer à la présidence des débats.

**Johanne Pomerleau, appuyée par Gaétan Côté, propose la P-1 :**

**Vote sur la P-1 :**

**CO-16-01**

*Que Lucie Lépine, Julie Labonté, Valérie Dubé, Josianne Lavoie, Maude Lyonnais-Bourque, Marie-Ève Quirion, Brigitte Venne et Stéphane Moreau soient nommés à la présidence des débats du 16e Congrès.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

1. **PRÉSENTATION DU *RÈGLEMENT POUR LA CONDUITE DES RÉUNIONS DU CONGRÈS***

*Ressources : Présidences d'assemblée*

*Document : Dépliant sur les règlements pour la conduite des réunions du Congrès*

La présidence des débats présente le dépliant sur les *«Procédures d'assemblée pour le Congrès»* et explique en détail la procédure qui sera suivie tout au long de la réunion pour en faciliter les discussions et les débats.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET PRÉSENTATION DU CAHIER DES RECOMMANDATIONS**

*Ressource : Patrice Lemay*

*Documents : Ordre du jour/ Cahier des recommandations*

Patrice Lemay présente le projet d'ordre du jour de la réunion du **16e** Congrès de la FPPE et le cahier des recommandations.

**Patrice Lemay, appuyé par Rémi Gaulin, propose la P-2 :**

**Vote sur la P-2 :**

**CO-16-02**

*Que l'ordre du jour de la réunion des 25, 26 et 27 mai 2016 du 16e Congrès soit adopté.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

1. **INTERVENTION DE LA PRÉSIDENCE DU COMITÉ D'ÉLECTIONS**

*Ressource : Patrick Jeannotte, président du Comité d'élections*

Patrick Jeannotte, président du Comité d'élections, indique que la procédure électorale est incluse dans les Statuts au chapitre 7 ainsi que dans le *Règlement sur la procédure électorale complémentaire.* Il procède à une présentation détaillée de celle-ci. Il a reçu trois (3) candidatures pour quatre (4) postes. Le poste de la 2e vice-présidence est à pourvoir. Il ouvre une période de mise en candidature pour ce poste tout en spécifiant qu'il y a une proposition de faire disparaître ce poste dans les modifications statutaires qui seront adoptées jeudi matin. Le discours des personnes candidates se fera à point fixe vers 15h40 le jeudi après-midi et les élections se tiendront au secrétariat de 8h00 à 9h30 vendredi matin. Il précise que les *curriculums vitae syndicaux* des candidates et candidats seront affichés à l'extérieur de la salle tout au long du Congrès. En terminant, il présente les autres membres du Comité d'élections.

1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15E CONGRÈS DE 30, 31 MAI ET 1ER JUIN 2012**

*Ressource : Patrice Lemay*

*Document : CO-16-01- Projet de PV du Congrès 2012*

Patrice Lemay fait la lecture du procès-verbal du **15e** Congrès (CO-16-01). Il indique que celui-ci semble conforme. Les corrections doivent lui être transmises et le procès-verbal sera considéré adopté à la fin de la réunion.

**Patrice Lemay, appuyé par Richard Brisson, propose la P-3 :**

**Vote sur la P-3 :**

**CO-16-03**

*Que le procès-verbal de la réunion du 15e Congrès tenue les 29, 30 mai et 1er juin 2012 soit considéré adopté à la fin de la présente réunion.*

\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

1. **RAPPORT QUADRIENNAL DU BUREAU EXÉCUTIF**

*Ressources : Bureau exécutif*

*Document : CO-16-02*

Johanne Pomerleau, Sophie Massé, Jean-Marie Comeau et Patrice Lemay présentent le rapport quadriennal du Bureau exécutif. Ils mentionnent que ce rapport est un résumé des actions prioritaires réalisées depuis le dernier Congrès, dont les négociations, le plan de communication, les représentations politiques, l'action professionnelle, les dossiers particuliers, etc. Ils terminent en prenant quelques minutes pour répondre aux questions des congressistes.

**Johanne Pomerleau, appuyé par Jacques Landry, propose la P-4 :**

**Vote sur la P-4 :**

**CO-16-04**

*Que les membres du 16e Congrès reçoivent le rapport quadriennal du Bureau exécutif tel que présenté au document CO-16-02.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

1. **PRÉSENTATION DU DÉROULEMENT DES COMMISSIONS**

*Ressource : Sophie Massé*

*Document : CO-16-03*

Sophie Massé présente sommairement le document expliquant le travail en commission, les orientations et les autres sujets. Elle présente les sous-thèmes en donnant quelques explications sur les orientations s'y rattachant. Elle explique que celles-ci adoptées, guideront les actions de la FPPE pour les trois (3) prochaines années.

La présidence d'assemblée explique que les commissions se tiendront en après-midi. Le nom de la salle est inscrit sur la lettre de créance. Chaque personne peut participer à deux (2) des quatre (4) commissions. À la fin de celles-ci, un nouveau cahier sera produit par le comité desynthèse. Il contiendra les propositions adoptées en commissions. Elle mentionne et informe les congressistes que ce comité peut fusionner ou reformuler certaines propositions en provenance des commissions.

1. **MOT DE NOS COMMANDITAIRES**

*Ressources : Johanne Pomerleau / Brigitte Hébert / Langis Beaulieu / Jocelyn Roy*

Johanne prend quelques minutes pour remercier nos différents commanditaires. Madame Brigitte Hébert des assurances La Personnelle, messieurs Jocelyn Roy des protections RÉSAUT et Langis Beaulieu pour le fonds de solidarité de la FTQ. Ils prennent quelques minutes pour s'adresser aux congressistes.

Johanne tient à les remercier sincèrement pour leur collaboration indéfectible et remercie également la Caisse d'économie de l'éducation et la CSQ qui ont contribué à l'événement.

1. **COMMISSIONS A À D — BLOC I**

*Ressources : Bureau exécutif*

*Document : CO-16-03*

Les membres du Bureau exécutif présentent le document CO-16-03, dans lequel sont expliquées les commissions et les orientations s'y rattachant.

Voici les sous-thèmes qui seront présentés :

**SOUS-THÈME A : SERVICES PUBLICS ET DÉCENTRALISATION**

La FPPE et ses syndicats devront protéger les conditions de travail du personnel professionnel et agir sur l'organisation du travail, particulièrement dans un contexte de décentralisation et de changements de structures.

**SOUS-THÈME B : MISE EN ŒUVRE DU RENOUVEAU SYNDICAL**

Lors du dernier Congrès CSQ, la Centrale et ses affiliés se sont engagés à revoir leurs pratiques dans une perspective de renouveau syndical. L'objectif étant de favoriser le rapprochement avec les membres et de renforcer l'action collective dont les syndicats sont les acteurs de premier plan. Le rôle de la FPPE est d'être en soutien aux syndicats et à son niveau d'actions, de s'inscrire dans le processus de renouveau.

**SOUS-THÈME C : POUR UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS**

Mieux connaître les impacts des changements et de l'évolution du réseau scolaire sur le travail des professionnelles et professionnels nous permettra de valoriser les professions et d'agir collectivement sur l'organisation du travail afin de prévenir des problèmes de santé mentale au travail.

**SOUS-THÈME D : POSITIONNER LA FPPE COMME UNE RÉFÉRENCE LÉGITIME POUR SON EXPERTISE**

Il importe de connaître ce qui intéresse nos membres ; non seulement leurs conditions de travail, mais l'objet de leur travail. Dans le cadre des représentations politiques et médiatiques, les représentants de la Fédération doivent être en mesure de porter l'expertise des membres et la faire rayonner.

1. **COMMISSIONS A À D — BLOC II**

*Ressources : Bureau exécutif*

*Document : CO-16-03*

Les congressistes sont invités à reprendre le même déroulement que le bloc I. Les congressistes changent de salle selon leurs choix de commissions.

1. **RAPPORT DES COMITÉS STATUTAIRES**

*Ressources : Johanne Gingras/ Patrick Jeannotte / Gaétan Côté / Steeve Loisel /*

*Jacques Landry/Alexandra Vallières*

*Document : CO-16-04*

La présidence d'assemblée invite les présidences des comités statutaires à venir dresser le bilan du dernier triennat de leurs comités respectifs.

Johanne Gingras, présidente de la condition des femmes, Gaétan Côté, président du Comité des affaires financières, Steeve Loisel, président du Comité des statuts, Alexandra Vallières, présidente du Comité des jeunes, Jacques Landry, président du Comité santé et sécurité au travail et Patrick Jeannotte, président du Comité d'élections, procèdent à la présentation sommaire des activités réalisées et remercient les membres des comités et les congressistes pour leur implication durant le dernier triennat.

**Johanne Pomerleau, appuyé par Pierre Chéhadé, propose la P-5 :**

**Vote sur la P-5 :**

**CO-16-05**

*Que les membres du 16e Congrès reçoivent les rapports des comités statutaires, tels que présentés au document CO-16-04.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

1. **MODIFICATIONS STATUTAIRES**

*Ressources : Patrice Lemay/ Steeve Loisel*

*Document : CO-12-05*

Patrice Lemay et Steeve Loisel présentent les amendements aux statuts et au *Règlement du Fonds de résistance syndicale*. Le SPPM bénéficiera de deux (2) minutes pour présenter son avis de motion.

**Patrice Lemay, appuyé par Diane Jacques, propose la P-6 :**

**Q**ue les membres du 16**e** Congrès de la Fédération adoptent les modifications aux statuts et règlements, telles que présentées dans le document CO-16-05.

**Vote sur la P- 6, telle qu’amendée**

**CO-16-06**

**Q**ue les membres du **16e** Congrès de la Fédération adoptent les modifications aux statuts et règlements, telles que présentées dans le document CO-16-05, avec la modification suivante :

**Q**u'à la clause 9.7.1, on ajoute après *«par chèque»* les mots *«ou par dépôt direct» ;* et les contre-propositions suivantes :

**Q**ue la clause 8.2.1 se lise ainsi :

* *La Fédération maintient un comité et un réseau d'un jour jumelé à un réseau de la Centrale de la condition des femmes, dont le mandat est de promouvoir et de défendre les intérêts des femmes dans tous les aspects de la vie syndicale, et ce, en lien avec les buts de la Fédération et ceux de la société.*

**Q**ue la clause 8.6.1 se lise ainsi :

* *La Fédération maintient un comité et un réseau d'un jour jumelé à un réseau de la Centrale des jeunes, dont le mandat est de promouvoir et de défendre les intérêts des jeunes dans tous les aspects de la vie syndicale, et ce, en lien avec les buts de la Fédération et ceux de la société.*

**Q**ue la clause 8.5.1 se lise ainsi :

* *La Fédération maintient un comité santé et sécurité au travail et un réseau d'un jour jumelé à un réseau de la Centrale, dont le mandat est de promouvoir et de défendre la qualité de vie au travail.*

**Q**ue la clause 8.5.2 se lise ainsi :

* *Le Comité santé et sécurité au travail se compose de trois (3) membres : deux (2) sont désignés par le Conseil fédéral à la réunion de cette instance suivant immédia­tement le Congrès, la troisième* (3e) *personne est une ou un membre du Bureau exécutif.*

**Q**ue la clause 8.5.3 se lise ainsi :

* *« Les membres du Comité nomment une personne à la présidence. Le comité fait un rapport écrit de ses activités au Congrès. »*

**Q**ue la clause 8.5.4 se lise ainsi :

* *Les travaux du Comité santé et sécurité au travail doivent se réaliser dans le respect des orientations du Congrès et dans le* cadre *du plan d'action adopté par le Conseil fédéral. Il relève du Bureau exécutif pour ce qui a trait à la mise au point et l'exécution de son mandat général, à son fonctionnement et à son administration.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**14. ORIENTATIONS N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE COMMISSION**

*Ressource : Johanne Pomerleau*

*Document : CO-12-06*

Johanne présente le document CO-12-06 et mentionne que les orientations proposées ont des visées plus générales, dont la poursuite de chantiers déjà entrepris par la FPPE et la CSQ et le développement de collaborations.

**Johanne Pomerleau, appuyée par Ghislaine Filion, propose la P-7 :**

*Que les membres du 16e Congrès adoptent les orientations n'ayant pas fait l'objet d'une commission, telles que présentées dans le document CO-16-06.*

**Vote sur la P- 7, telle qu'amendée**

**CO-16-07**

**Q**ue les membres du 16e Congrès adoptent les orientations n'ayant pas fait l'objet d'une commission, telles que présentées dans le document CO-16-06, avec les modifications suivantes :

**Q**ue l'orientation 7.1 se lise ainsi :

* Poursuivre activement le travail de collaboration et, au besoin, développer des alliances syndicales (CSQ, FSE, FPSS, FAE, etc.) pour toutes les questions relatives au domaine de l'éducation. De plus, avec la CSQ, développer une stratégie d'éducation sur la portée des services des professionnels auprès des autres membres.

**Q**ue l'orientation 7.2 se lise ainsi :

* Développer des alliances avec les associations et regroupements avec lesquels nous partageons des objectifs communs.

**Q**ue l'orientation 7.3 se lise ainsi :

* Mettre en lumière la dimension sociopolitique de l'ensemble des travaux de la FPPE **en** prenant comme points d'ancrage les préoccupations des membres de même que la défense de leurs droits à titre de travailleuses ou travailleurs et de citoyennes ou de citoyens.

**Q**ue l'orientation 7.4 se lise ainsi :

* Mettre en lumière les liens entre les décisions gouvernementales et les impacts sur les conditions de travail des membres au quotidien et sur la réussite éducative des élèves.

**Q**ue l'orientation 7.5 se lise ainsi :

* Poursuivre le développement des moyens de communication électronique (médias sociaux, plates-formes de discussion, sites Web, etc.) afin de faciliter les échanges entre les membres et la structure syndicale.

**Q**ue l'orientation 7.6 se lise ainsi :

* Prendre davantage en compte la réalité des professionnelles et professionnels des commissions scolaires anglophones, Crie et Kativik.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

**Nouvelles propositions :**

**Joanna Wrench, appuyée de Mona Bond, propose une nouvelle proposition la 7.7 :**

*Favoriser l'implication des anglophones par la traduction systématique des documents comme les sondages, les lettres, etc.*

**Lise Therrien, appuyée de Diane Bélanger, propose l'amendement à la 7.7 :**

*Enlever le mot «systématique».*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Sophie Massé, appuyé de Luc Lefebvre, propose l'amendement à la 7.7 :**

*D'ajouter les mots «qui s'adressent à l'ensemble des membres».*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

**Anne-Laure Gille, appuyé de Michel Mayrand, propose une nouvelle proposition la 7.8 :**

*Réaliser des démarches auprès du gouvernement concernant l'utilisation d'une méthode plus fiable d'évaluation des emplois, basée sur plusieurs sources d'informations, qui permette un classement plus équitable et objectif des professions dans les rangements salariaux.*

**Johanne Pomerleau, appuyée de Lise Therrien, propose l'amendement à la 7.8 :**

*De changer les mots «du gouvernement» par les mots «les instances appropriées».*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Anne-Laure Gille, appuyée de Line Lemay, propose une nouvelle proposition la 7.9 :**

*Réalise des démarches de communication à l'aide d'un plan de communication pour informer la population des besoins des élèves, des services offerts et des iniquités salariales qui touchent certaines des professions des services directs à l'élève.*

**Anne-Laure Gille, appuyée de Sophie Massé, propose l'amendement à la 7.9 :**

*De biffer les mots et des iniquités salariales».*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

**Joanna Wrench, appuyée de Donna Robin, propose une nouvelle proposition la 7.10 :**

*D'organiser lors du prochain Congrès, au moins une commission dans la langue anglaise afin que les neuf (9) commissions scolaires anglophones puissent participer pleinement au processus et ne pas agir seulement à titre d'observateurs.* ***(DISPOSÉ)***

**Lise Therrien, appuyée de Ghislaine Filion, propose la contre-proposition suivante à la 7.10**

*Que la FPPE prévoit des moyens pour assurer la participation des membres anglophones au prochain Congrès».*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Vote sur la 7.7 telle qu'amendée**

**CO-16-08**

*Favoriser l'implication des anglophones par la traduction des documents qui s'adressent à l'ensemble des membres comme les sondages, les lettres, etc.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Vote sur la 7.8, telle qu'amendée**

**CO-16-09**

*Réaliser des démarches auprès des instances appropriées concernant l'utilisation d'une méthode plus fiable d'évaluation des emplois, basée sur plusieurs sources d'informations, qui permette un classement plus équitable et objectif des professions dans les rangements salariaux.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

**Vote sur la 7.9, telle qu'amendée**

**CO-16-10**

*Réalise des démarches de communication à l'aide d'un plan de communication pour informer la population des besoins des élèves et des services offerts qui touchent certaines des professions des services directs à l'élève.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Vote sur la 7.10, telle qu'amendée**

**CO-16-11**

*Que la FPPE prévoit des moyens pour assurer la participation des membres anglophones au prochain Congrès.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**15. ÉLECTIONS : DISCOURS DES CANDIDATES ET CANDIDATS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Ressource : Patrick Jeannotte*

Patrick Jeannotte, président du Comité d'élections, invite les candidates à se joindre à lui et il indique qu'une période de 5 minutes par personne est allouée leur permettant de se présenter et de faire connaître leurs orientations et intentions en tant que membres du Bureau exécutif. Il mentionne que les discours seront suivis d'une période de questions. Il rappelle aux congressistes que les élections se tiendront le vendredi de 8h00 à 9h30.

**au poste de la présidence :**

**johanne pomerleau**

Orthophoniste

SPP des commissions scolaires de la Montérégie.

**Au poste de la première vice-présidence :**

**sophie massé**

Conseillère en formation scolaire

SPP dumilieu de l'éducation de Montréal

**Au poste de la vice-présidence aux affaires administratives :**

**lise therrien**

Conseillère d'orientation

SPP de la région de Québec

Patrick Jeannotte remercie les candidates et les candidats pour leurs présentations.

1. **HOMMAGES**

*Ressource : Johanne Pomerleau*

Johanne débute en remerciant chaleureusement le travail de ses collègues, dont Patrice Lemay, vice-président aux affaires administratives qui prendra sa retraite cette année, et de Jean-Marie Comeau, premier vice-président. Elle souligne leur syndicalisme remarquable et leur accomplissement pendant toutes ces années. Elle tient à les remercier pour leur temps consacré au sein de la Fédération. Elle invite maintenant les employées et employés de la Fédération à venir faire leur hommage.

1. **COCKTAIL : CÉLÉBRATION DU 30E ANNIVERSAIRE**

*Ressource : Johanne Pomerleau*

Johanne présente la vidéo dans lequel sont présentées les présidences antérieures qui ont marqué la Fédération et leurs commentaires s'y rattachant. Johanne termine en remettant un cadeau aux anciennes et anciens de la Fédération.

1. **ORIENTATIONS : SERVICES PUBLICS ET DÉCENTRALISATION**

*Ressource : Présidence d’assemblée*

*Document : CO-12-07*

La présidence d'assemblée invite les congressistes à prendre le document CO-12-07 *«Congrès 2016 - Orientations»* et mentionne que les directives sur les orientations ont été présentées lors du point «déroulement des commissions.

**Johanne Pomerleau, appuyé de Patrice Lemay, propose la P-8 :**

*Que les membres du 16e Congrès adoptent les orientations sur les services publics et décentralisation, telles que présentées dans le document CO-16-03.*

**Vote sur la P- 8, telle qu’amendée**

**CO-16-12**

**Q**ue les membres du 16e Congrès adoptent les orientations sur les services publics et décentralisations, telles que présentées dans le document CO-16-03, avec les modifications suivantes :

**Q**ue l’orientation 8.1 se lise ainsi :

* Promouvoir et défendre les conditions spécifiques et nécessaires au respect de l’autonomie professionnelle et du jugement professionnel, notamment dans le choix des moyens, des méthodes et des processus d’intervention, les espaces de concertation, le travail d’équipe, le réseautage professionnel et la coordination par les commissions scolaires.

**Q**ue l’orientation 8.2 se lise ainsi :

- 8.2.1 Valoriser et promouvoir l’expertise professionnelle spécifique au réseau scolaire public.

- 8.2.2 Dénoncer les effets négatifs de la sous-traitance vers les organisations privées, à but non lucratif ou communautaire.

**Q**ue l’orientation 8.3 se lise ainsi :

* Intensifier les représentations politiques, notamment auprès des associations de directions d’établissements et des associations de parents, entre autres afin de les sensibiliser à l’expertise des professionnelles et professionnels du réseau scolaire.

**Q**ue l’orientation 8.4 se lise ainsi :

* Analyser, documenter et prendre position sur l’ensemble des impacts du projet de loi sur la gouvernance du réseau scolaire, dont les changements de structures des commissions scolaires et de gouvernance. Se pencher notamment sur la décentralisation, les impacts sur les relations de travail ainsi que sur les lieux d’intervention, d’influence et de représentation du personnel professionnel ainsi que sur l’accès des élèves aux services professionnels dans le respect des champs d’expertise. Faire le suivi de cette analyse et donner les résultats aux différentes instances.

**Nouvelles propositions :**

**CO-16-13**

**Jocelyn Hébert, appuyé de Marie-Josée Gagné propose une nouvelle proposition 8.5 :**

*Développer une vision à l'égard des ressources matérielles dans le but de promouvoir le rôle et l'importance des professionnelles et professionnels qui y travaillent, afin de préserver le parc immobilier de ses commissions scolaires, dans un environnement sécuritaire et sain, pour les élèves et tout le personnel, en consultant le personnel professionnel concerné (architecte et ingénieur) afin de préparer un plan d'action.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

**CO-16-14**

**Jacques Landry, appuyé de Rose marquis propose une nouvelle proposition 8.6 :**

*Que la Fédération agisse auprès des différentes associations et fédérations afin d'expliquer les pièges liés à la sous-traitance, particulièrement dans nos champs d'expertise.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

**CO-16-15**

**Jacques Landry, appuyé de Renée Dufour propose une nouvelle proposition 8.7 :**

*Que la fédération intervienne auprès du ministère de l'Éducation et du ministre afin que les services éducatifs puissent jouer pleinement leurs rôles auprès des professionnelles et professionnels, principalement pour offrir un service de qualité répondant aux besoins particuliers des élèves dans tous les établissements de la commission scolaire.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

**CO-16-16**

**RENVOI AU CONSEIL FÉDÉRAL**

**Jacques Landry, appuyé de Louise Côté propose une nouvelle proposition 8.9 :**

*Que la Fédération fasse pression pour que les sommes d'argent ne soient pas dépensées dans des services ponctuels et contractuels, mais dans des ressources à l'emploi des commissions scolaires.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

**CO-16-17**

**Josée Yale, appuyée de Maureen Pagé propose une nouvelle proposition 8.7 :**

*Protéger et défendre la spécificité des corps d’emplois des professionnelles et professionnels, notamment les animatrices et animateurs de vie spirituelle et d’engagement communautaire.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**19. ORIENTATIONS : MISE EN ŒUVRE DU RENOUVEAU SYNDICAL**

*Ressources : Présidence d'assemblée*

*Document : CO-12-07*

La présidence d'assemblée invite les congressistes à prendre le document CO-12-07 *«Congrès 2016 - Orientations»* et mentionne que les directives sur les orientations ont été présentées lors du point «déroulement des commissions».

**Johanne Pomerleau, appuyé par Patrice Lemay, propose la P-9 :**

*Que les membres du 16e Congrès adoptent les orientations sur la mise en œuvre du renouveau syndical, telles que présentées dans le document CO-16-03.*

**Vote sur la P-9, telle qu’amendée**

**CO-16-18**

**Q**ue les membres du 16e Congrès adoptent les orientations sur la mise en œuvre du renouveau syndical, telles que présentées dans le document CO-16-03, avec les modifications suivantes :

**Q**ue l’orientation 9.1 se lise ainsi :

* Revoir nos pratiques dont les communications Syndicats-Fédération dans une perspective de processus ascendant, pour s’assurer de la prise en considération des préoccupations des membres.

**Q**ue l’orientation 9.2 se lise ainsi :

* Soutenir la relève syndicale par la poursuite du développement de formations qui visent en priorité les nouvelles et nouveaux responsables syndicaux et les nouveaux exécutifs et par le développement d’outils pour l’accueil des nouveaux membres, en accordant une attention particulière à la représentativité femmes – hommes, afin d’assurer un syndicalisme actualisé.

**Renvoi au Bureau exécutif de l’amendement suivant :**

* Ajouter après «formations» les mots « notamment une démarche formelle et structurée d’accompagnement et de mentorat ».

**Q**ue l’orientation 9.3 se lise ainsi :

* S’assurer que les formations et les documents produits par la FPPE répondent aux besoins des syndicats en matière d’action en organisation du travail, plus spécifiquement sur l’identification des besoins, la mise en action collective et le développement d’habiletés politiques.

**Q**ue l’orientation 9.4 se lise ainsi :

* Soutenir les syndicats affiliés dans la réflexion sur les pratiques et le développement de leur vie syndicale, notamment en identifiant les différents modèles d’organisations syndicales locales qui favorisent le rapprochement avec les membres et l’implication de ceux-ci dans leur organisation.

**Renvoi au Conseil fédéral de l’amendement suivant :**

* Ajouter à la fin les mots «en facilitant les rencontres par corps d’emplois ou regroupement par corps d’emplois».

**Q**ue l’orientation 9.5 se lise ainsi :

* Soutenir les syndicats affiliés dans le renforcement de l’action collective pour une organisation du travail, notamment en utilisant les études et plus particulièrement les études exhaustives à l’égard des professionnelles et professionnels de l’éducation (Soares 2015) qui assure la qualité de vie et la santé au travail, particulièrement de la santé mentale.

**Q**ue l’orientation 9.6 se lise ainsi :

* Faire de l’implication des membres et de la représentativité hommes – femmes une priorité pour la FPPE et ses syndicats affiliés.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Nouvelles propositions :**

**CO-16-19**

**RENVOI AU BUREAU EXÉCUTIF**

**Robert Vivier, appuyé de Paul Fortin propose une nouvelle proposition 9.7 :**

*Qu’une plate-forme numérique soit créée dans le but de donner accès à des formations syndicales pour tous les membres. Ces formations devraient contenir une grande quantité de clips vidéo.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**CO-16-20**

**Daniel Wormeli appuyé de Danny Fontaine propose une nouvelle proposition 9.8 :**

*Que la FPPE développe des outils pour faciliter la participation des membres moins à l’aise avec la langue française.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**CO-16-21**

**RENVOI AU CONSEIL FÉDÉRAL**

**Alexandre Crète appuyé de Joanne Dubé propose une nouvelle proposition 9.9 :**

*Diffuser les actions positives des syndicats et de notre rôle professionnel auprès de nos membres, mais également sur la scène publique pour susciter l’intérêt et stimuler l’adhésion au mouvement syndical.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**CO-16-22**

**Anne-Laure Gille appuyée de Marie-Pier Valcourt propose une nouvelle proposition 9.10 :**

*Que la FPPE soutienne les syndicats locaux dans le développement d’outils permettant de former et d’informer les nouvelles et nouveaux professionnels dans le but de créer un sentiment d’appartenance et une relève syndicale.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**CO-16-23**

**RENVOI AU CONSEIL FÉDÉRAL**

**Jocelyne Allaire appuyé de Daniel Robillard propose une nouvelle proposition 9.11 :**

*Favoriser l’appropriation des dimensions sociopolitiques auprès des membres afin :*

*A) De se sensibiliser aux impacts des décisions politiques sur nos conditions de travail.*

*B) D’appuyer les revendications sociales par des actions collectives en collaboration avec d’autres groupes. (Ex. salaire minimum 15$)*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**CO-16-24**

**RENVOI AU BUREAU EXÉCUTIF**

**Patrick Touchette, appuyé de Ghislaine Filion propose une nouvelle proposition 9.12 :**

*Mettre en place, pour les syndicats membres, une structure de consultation électronique en vue de sonder les membres et de permettre le vote en ligne, de façon sécurisée.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**CO-16-25**

**RENVOI AU BUREAU EXÉCUTIF**

**Yoland Beauregard, appuyé de Renée Dufour propose une nouvelle proposition 9.13 :**

*Créer une plate-forme d’échange Web (forum de discussion) permettant une communication ascendante, mais également transversale, intersyndicale permettant d’aborder différentes préoccupations des membres.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**CO-16-26**

**Marie-Pier Valcourt, appuyé de Gaétan Côté propose une nouvelle proposition 9.14 :**

*Que la FPPE évalue la possibilité de créer un Comité de la relève qui pourrait devenir statutaire au prochain Congrès.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

1. **ORIENTATIONS : POUR UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS**

*Ressources : Présidence d’assemblée*

*Document :* CO-12-03

La présidence d'assemblée invite les congressistes à prendre le document CO-12-07 *«Congrès 2016 - Orientations»* et mentionne que les directives sur les orientations ont été présentées lors du point «déroulement des commissions.

**Johanne Pomerleau, appuyé par Patrice Lemay, propose la P-10 :**

*Que les membres du 16e Congrès adoptent les orientations pour une véritable reconnaissance du travail des professionnelles et professionnels, telles que présentées dans le document CO-16-03.*

**Vote sur la P-10, telle qu’amendée**

**CO-16-27**

**Q**ue les membres du 16e Congrès adoptent les orientations pour une véritable reconnaissance du travail des professionnelles et professionnels, telles que présentées dans le document CO-16-03, avec les modifications suivantes :

**Q**ue l’orientation 10.1 se lise ainsi :

* Documenter l’évolution du travail et les conditions de travail des membres de façon générale et, pour certains corps d’emplois, de façon spécifique selon les circonstances, afin de proposer des pistes d’action collective pour contrer les problématiques principales ou spécifiques, dont la déprofessionnalisation, et promouvoir une organisation du travail plus humaine et valorisante qui prend en considération les obligations légales imposées par les ordres professionnels, le cas échéant.

**Q**ue l’orientation 10.2 se lise ainsi :

* Devant l’augmentation des élèves HDAA, et de la clientèle vulnérable et la complexification des problématiques, notamment le manque de motivation pour l’apprentissage et les différentes difficultés personnelles et d’adaptation, au secteur des jeunes, en formation professionnelle et en formation générale aux adultes, documenter, porter, faire connaître et faire valoir les rôles et responsabilités essentiels des membres professionnels en lien avec la LIP qui précise le droit de tous les élèves à recevoir les services professionnels nécessaires à leur réussite scolaire, que ces élèves soient identifiées HDAA ou non, et ce, à tous les niveaux d’intervention dans le respect de leur autonomie professionnelle incluant, auprès des instances politiques et du public.

**Q**ue l’orientation 10.3 se lise ainsi :

* Valoriser et protéger la diversité des actions qui sont spécifiques aux professionnelles et professionnels de l’ensemble des services et contrer le glissement du rôle de professionnel vers le rôle de gestion.
* Analyser et documenter l’impact de ces glissements sur l’intervention directe aux élèves.
* Sensibiliser la FCSQ à reconnaître et à utiliser pleinement l’ensemble des compétences du personnel professionnel plutôt que de limiter leurs champs d’action.

**Q**ue l’orientation 10.4 se lise ainsi :

* Valoriser sur la place publique, les professions des membres de la FPPE et continuer à revendiquer politiquement et médiatiquement le maintien et l’augmentation des ressources professionnelles.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**Nouvelles propositions :**

**CO-16-28**

**Jacques Landry, appuyé de Patrick Jeannotte propose une nouvelle proposition 10.6 :**

*Que des représentations soient faites au ministère de l’Éducation et aux associations pour mettre en valeur le caractère essentiel de la relation d’aide pour effectuer le travail professionnel. Faire valoir que ce lien est nécessaire lorsqu’on intervient au niveau des apprentissages, des comportements ou de la conseillance.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**CO-16-29**

**Jacques Landry, appuyé de Martine Veillette propose une nouvelle proposition 10.7 :**

*Que la FPPE fasse pression auprès du ministre de l’Éducation et de son ministère pour que soit assuré un financement continu des services offerts en FGA et en FP. Ceci sera fait avec l’objectif d’assurer la pérennité des services professionnels, particulièrement pour les services d’aide.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**CO-16-30**

**Richard Brisson, appuyé de Pascale Cormier propose une nouvelle proposition 10.9 :**

*Que la FPPE intervienne auprès des universités qui offrent le programme de maîtrise pour les gestionnaires scolaires afin qu’elles développent un module traitant spécifiquement des professionnelles et professionnels de l’éducation en terme de rôle et formation spécifique.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**CO-16-31**

**Michel Mayrand, appuyé de Mona Bond propose une nouvelle proposition 10.10 :**

*Revendiquer la protection des corps d’emplois administratifs, dont certaines tâches sont de plus en plus effectuées par du personnel-cadre ou par d’autres catégories de personnel.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

**CO-16-32**

**Julie Aubin, appuyée de Rose Marquis propose une nouvelle proposition 10.11 :**

*Devant la volonté gouvernementale d’implanter massivement des maternelles 4 ans, que la FPPE fasse la promotion du programme Passe-Partout qui offre un soutien à la compétence parentale, en lien avec la transition scolaire et les professionnelles et professionnels qui y travaillent.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à majorité**

1. **ORIENTATIONS : POSITIONNER LA FPPE COMME UNE RÉFÉRENCE LÉGITIME POUR SON EXPERTISE**

*Ressources : Présidence d'assemblée Document : CO-12-07*

La présidence d'assemblée invite les congressistes à prendre le document CO-12-07 *«Congrès 2016 - Orientations»* et mentionne que les directives sur les orientations ont été présentées lors du point «déroulement des commissions.

**Johanne Pomerleau, appuyée par Louise Coutu, propose la P-11 :**

*Que les membres du* ***16e*** *Congrès adoptent les orientations pour positionner la FPPE comme une référence légitime pour son expertise, telles que présentées dans le document CO-16-03.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l'unanimité**

**Vote sur la P-11, telle qu’amendée**

**CO-16-33**

**Q**ue les membres du 16e Congrès adoptent les orientations pour positionner la FPPE comme une référence légitime pour son expertise, telles que présentées dans le document CO-16-03, avec les modifications suivantes :

**Q**ue l’orientation 11.1 se lise ainsi :

* Enrichir notre connaissance du milieu scolaire, du travail et de l’expertise des professionnelles et professionnels en s’associant aux ressources nécessaires afin d’être en mesure de se positionner sur les conditions liées à la réussite des élèves.

**Q**ue l’orientation 11.2 se lise ainsi :

* 11.2.1 Réaliser des démarches de réflexion et d’analyse des corps d’emplois dans le but de faire connaître et promouvoir les réalisations et l’expertise des professionnelles et professionnels de la FPPE
* 11.2.2 Mettre en valeur le travail et l’expertise des professionnelles et professionnelles et leur apport spécifique au monde scolaire et ainsi contribuer à faire reconnaître tous les corps d’emplois qui sont représentés par la FPPE et l’apport spécifique de chacun à l’amélioration de l’éducation.

**Q**ue l’orientation 11.3 se lise ainsi :

* Être à l’affut des connaissances issues de la recherche, collaborer avec le milieu de la recherche et lui proposer des enjeux qui touchent particulièrement le travail des professionnelles et professionnels dans une perspective de réussite éducative.

**Q**ue l’orientation 11.4 se lise ainsi :

* 11.4.1 Accroître la visibilité et le pouvoir de la Fédération par des interventions politiques, publiques et médiatiques.
* 11.4.2 Accroître la visibilité et le pouvoir de la Fédération au sein de la Centrale.

**Nouvelles propositions :**

**CO-16-34**

**Rose Marquis, appuyée de Louise Coutu propose une nouvelle proposition 11.5 :**

*Que la FPPE poursuivre son travail de représentation politique auprès de la CSQ pour la reconnaissance du travail des différents corps d’emplois des professionnelles et professionnels.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

**CO-16-35**

**Maureen Pagé, appuyée de Josée Yale propose une nouvelle proposition 11.6 :**

*Travailler à positionner la FPPE comme une référence incontournable auprès des différents acteurs du monde de l’éducation.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Adoptée à l’unanimité**

1. **RÉSULTATS DES ÉLECTIONS**

*Ressource : Patrick Jeannotte*

Patrick Jeannotte, président du Comité d'élections déclare qu'il a reçu, dans les délais prescrits, les avis de candidatures de trois personnes qui se sont présentées aux trois postes en élection lors du Congrès 2016 de la FPPE. Il souligne que les avis, ainsi que les *curriculums vitae syndicaux* ont été affichés sur les lieux du Congrès dans les délais prévus aux statuts et au *Règlement sur la procédure électorale complémentaire.* Comme prévu aux statuts et au règlement cité plus haut, les candidates et candidats ont eu l'occasion de se présenter devant les membres du Congrès et de répondre aux questions de ceux-ci. Le rapport concernant le déroulement et le résultat des élections est en annexe.

1. **MOT DE LA FIN (Nouvel exécutif)**

La présidente débute en mentionnant que pour la première fois de l'histoire de la FPPE, le bureau exécutif est exclusivement féminin ! Tout un changement ! Félicitations à Sophie Massé et bienvenue à Lise Therrien. C'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'elle voit les prochaines années du triennat et c'est avec une grande fierté que nous continuerons, ensemble, à représenter et défendre les professionnelles et professionnels de l'éducation. Nous avons pris des décisions qui nous orienteront dans les défis qui ne manqueront pas dans les prochaines années!

Avant les remerciements, Johanne souligne le départ de quelques présidences de syndicats qui quitteront leurs fonctions dans les prochains mois et qui en sont à leur dernier Congrès. Il s'agit de gens impliqués depuis de nombreuses années et qui ont marqué leur syndicat et la FPPE: ~~je~~ Messieurs Marc Bernier président fondateur du SPPÉCA et président de son syndicat, Denis Bastarache président fondateur du SPPECCQ, Richard Brisson, président du SPÉS, Robert Huard, président du SPPRY, Pierre Chehadé, président du SPPCSO et mesdames Jocelyne Allaire, présidente du SPPLPB et Constance Peacock présidente du SPPCSE.

Elle termine en remerciant tout le personnel qui nous a accompagnés pendant ces trois (3) jours : Les présidences d'assemblée qui ont fait un travail remarquable, les secrétaires de commissions, la secrétaire d'instance : Nancie Lessard, le responsable audiovisuel Francis Gagnon de la CSQ. Le COCO (comité organisateur) qui a travaillé fort à organiser tout cet événement, Patrice Lemay, Julie Labonté, Nancie Lessard, Lise Therrien, Michel Mayrand, Gaétan Coté et nos animateurs : Dominic DiStéfano et Judith Perron qui nous ont bien fait rire. Merci à Robert Huart pour sa chanson. Merci à Félix Cauchy-Charest qui a passé le Congrès avec nous pour en assurer la diffusion sur Twitter et Facebook et immortaliser l'évènement. Elle termine en remerciant toutes et tous pour leur participation active pour faire de notre 16e congrès une réelle instance démocratique !

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Johanne Pomerleau, Patrice Lemay, vice-président**

**Présidente aux affaires administratives**

LogoFPPE

**CO-16-OJ**

|  |
| --- |
| **16e CONGRÈS** |

**PROJET D’ORDRE DU JOUR**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Horaire  Mercredi 25 mai :  9 h à 18 h 00  Jeudi 26 mai :  9 h à 18 h 20  Vendredi 27 mai :  8 h à 15 h 45 |  | Inscriptions  Mercredi 25 mai, à compter de 7 h 45  *Lieu :* Secrétariat au 2e étage  **Buffet Antique**  6086, rue Sherbrooke Est  À deux pas du métro Cadillac  Tél : (514) 255-2922 |



| hraire | **Mercredi 25 mai 2016** | ressources | temps  présentation plénière | | doc. no | prop |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 9 h 00 | 1. Ouverture du Congrès. | CO | 5 min |  |  |  |
| 9 h 05 | 1.1 Mot de la présidente de la Fédération. | JP | 15 min |  |  | É |
| 9 h 20 | 1.2 Mot de la présidente de la Centrale. | LC | 15 min |  |  | É |
| 9 h 35 | 1.3 Mot des autres personnes invitées. | JS / EP / cL | 10 min |  |  | É |
| 9 h 45 | 1. Nomination à la présidence des débats. | JP | 3 min | 2 min | CR | P1 |
| 9 h 50 | 1. Présentation du *Règlement pour la conduite des réunions du Congrès*. | PR | 10 min |  | Dépliant | É |
| 10 h 00 | 1. Adoption de l’ordre du jour et présentation du cahier des recommandations. | PL | 3 min | 2 min | OJ | P2 |
| 10 h 05 | 1. Intervention de la présidence du Comité d’élections. | PJ | 10 min | 5 min |  | É |
| 10 h 40 | 1. Adoption du procès-verbal du 15e Congrès. | PL | 3 min | 2 min | 1 | P3 |
| 10 h 45 | 1. Rapport quadriennal du Bureau exécutif. | JP/JMC/ SM/PL | 30 min | 15 min | 2 | P4 |
| 11 h 30 | 1. Présentation du déroulement des commissions. | SM | 10 min | 10 min | 3 | É |
| 11 h 50 | 1. Mot de nos commanditaires. | JP | 20 min |  |  | É |
| 12 h 10 | ***Dîner libre*** |  |  | 120 min |  |  |
| 14 h 10 | 1. Commissions A à D – Bloc I | BE | 5 min | 100 min | 3 | D |
| 16 h 15 | 1. Commissions A à D – Bloc II | BE | 5 min | 100 min | 3 | D |
| 18 h 00 | ***Ajournement des débats – Soirée libre*** | | | | | |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| hraire | **Jeudi 26 mai 2016** | ressources | temps  présentation plénière | | doc. no | prop |
| 9 h 00 | 1. Rapport des comités statutaires. | JG/PJ/ GC/SL/ JL/AV | 30 min | 15 min | 4 | P5 |
| 9 h 45 | 1. Modifications statutaires. | PL/SL | 30 min | 105 min | 5 | P6 |
| 12 h 20 | **Dîner des femmes *– conférence de Mme Josée Legault : Quel Québec voulons-nous?*** |  |  | 120 min |  |  |
| 1. h 20 | 1. Orientations n’ayant pas fait l’objet d’une commission. | JP | 20 min | 40 min | 6 | P7 |
| 15 h 40  (fixe) | 1. Élections : discours des candidates et candidats et période de questions. | PJ | 15 min | 45 min |  | É |
| 16 h 40 | 1. Hommages. | JP | 40 min |  |  | É |
| 17 h 20 | 1. Cocktail : Célébration du 30e anniversaire. | JP/LC | 15 min | 45 min |  | É |
| 18 h 20 | ***Ajournement des débats : soirée sociale à compter de 18h30*** | | | | | |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| hraire | **Vendredi 27 mai 2016** | | ressources | | temps  présentation plénière | | doc. no | prop |
| 1. h 00 | Procédure électorale (au secrétariat) | | CÉ | |  | 90 min |  |  |
| 9 h 30 | 1. Orientations : services publics et décentralisation. | | pr | | 5 min | 55 min | 7 | P8 |
| 10 h 50 | 1. Orientations : mise en œuvre du renouveau syndical. | | pr | | 5 min | 55 min | 7 | P9 |
| 11 h 50 | ***Dîner*** | |  | |  | 120 min |  |  |
| 13 h 50 | 1. Orientations : pour une véritable reconnaissance du travail des professionnelles et professionnels. | | pr | | 5 min | 45 min | 7 | P10 |
| 14 h 40 | 1. Orientations : positionner la FPPE comme une référence légitime pour son expertise. | | pr | | 5 min | 45 min | 7 | P11 |
| 15 h 30 | 1. Résultats des élections. | | PJ | | 5 min |  |  | I |
| 15 h 35 | 1. Mot de la fin (nouvel exécutif). | | BE | | 10 min |  |  | É |
| 15 h 45 | ***Fin du Congrès*** | |  | |  |  |  |  |
| **Ressources** | | | | | **Légende** | | | | | |
| AV= ALEXANDRA VALLIÈRES  be = BUREAU EXÉCUTIF  CÉ = COMITÉ D’ÉLECTIONS  CL = CAROL LAVACK  CO = Comité organisateur  EP = ÉRIC PRONOVOST  GC = GAÉTAN CÔTÉ  JG = JOHANNE GINGRAS  JL = JACQUES LANDRY  JMC= jean-marie comeau  JP = JOHANNE POMERLEAU  JS = JOSÉE SCALABRINI  lc = lOUISE CHABOT  PJ = PATRICK JEANNOTTE  PL = PATRICE LEMAY  PR = PRÉSIDENCE D’ASSEMBLÉE  SL = STEEVE LOISEL  SM = SOPHIE MASSÉ | | | pRÉSIDENCES D’ASSEMBLÉE :  BV = BRIGITTE VENNE  JOL = JOSIANNE LAVOIE  JUL = JULIE LABONTÉ  LL = LUCIE LÉPINE  MEQ = MAREI-ÈVE QUIRION  MLB = MAUDE LYONNAIS- BOURQUE  SMO = STÉPHANE MOREAU  VD = VALÉRIE DUBÉ | | be = bureau exécutif  cR = cahier des recommandations  é = échanges  D = décisions  oj = ordre du jour  pr = présidenceS d’assemblée | | | | | |

|  |
| --- |
| Horaire des pauses (20 minutes)  Le mercredi 25 mai : vers 10 h 20 et 15 h 55.  Le jeudi 26 mai : vers 10 h 15 et 15 h 20.  Le vendredi 27 mai : vers 10 h 30. |

**Documents déposés :**

CO-16-A : Rapport des comités non-statutaires

****

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **2016 DÉCISIONS DU 16e Congrès** | | | |
| **Réunion des 25, 26 et 27 mai 2016** | | | |
| **Décision no** | **Resp.** |  | |
| **CO-16-01** | **BE** | **PRÉSIDENCE DES DÉBATS**  Que Lucie Lépine, Julie Labonté, Valérie Dubé, Josianne Lavoie, Maude Lyonnais-Bourque, Marie-Ève Quirion, Brigitte Venne et Stéphane Moreau soient nommés à la présidence des débats du 16e Congrès. | |
| **CO-16-02** | **JF** | **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**  Que l’ordre du jour de la réunion des 25, 26 et 27 mai 2016 du 16e Congrès soit adopté. | |
| **CO-16-03** | **PL** | **PROCÈS-VERBAL**  Que le procès-verbal de la réunion du 15e Congrès tenue les 29, 30 mai et 1er juin 2012 soit considéré adopté à la fin de la présente réunion. | |
| **CO-16-04** | **BE** | **RAPPORT QUADRIENNAL DU BUREAU EXÉCUTIF**  Que les membres du 16e Congrès reçoivent le rapport quadriennal du Bureau exécutif tel que présenté au document CO-16-02. | |
| **CO-16-05** | **BE** | **RAPPORT QUADRIENNAL DES COMITÉS STATUTAIRES**  Que les membres du 16e Congrès reçoivent les rapports des comités statutaires, tels que présentés au document CO-16-04. | |
| **CO-16-06** | **BE** | **MODIFICATIONS STATUTAIRES**  Que les membres du 16e Congrès de la Fédération adoptent les modifications aux statuts et règlements, telles que présentées dans le document CO-16-05, avec l’amendement suivant :   * Qu’à la clause 9.7.1, on ajoute après «*par chèque*» les mots «*ou par dépôt direct*» ;   et les contre-propositions suivantes :   * Que la clause 8.2.1 se lise ainsi :   *La Fédération maintient un comité et un réseau d’un jour jumelé à un réseau de la Centrale de la condition des femmes, dont le mandat est de promouvoir et de défendre les intérêts des femmes dans tous les aspects de la vie syndicale, et ce, en lien avec les buts de la Fédération et ceux de la société.*   * Que la clause 8.6.1 se lise ainsi :   *La Fédération maintient un comité et un réseau d’un jour jumelé à un réseau de la Centrale des jeunes, dont le mandat est de promouvoir et de défendre les intérêts des jeunes dans tous les aspects de la vie syndicale, et ce, en lien avec les buts de la Fédération et ceux de la société.*   * Que la clause 8.5.1 se lise ainsi :   *La Fédération maintient un comité santé et sécurité au travail et un réseau d’un jour jumelé à un réseau de la Centrale, dont le mandat est de promouvoir et de défendre la qualité de vie au travail.*   * Que la clause 8.5.2 se lise ainsi :   *Le Comité santé et sécurité au travail se compose de trois (3) membres : deux (2) sont désignés par le Conseil fédéral à la réunion de cette instance suivant immédiatement le Congrès, la troisième (3e) personne est une ou un membre du Bureau exécutif.*   * Que la clause 8.5.3 se lise ainsi*: « Les membres du comité nomment une personne à la présidence. Le comité fait un rapport écrit de ses activités au Congrès.* » ; * Que la clause 8.5.4 se lise ainsi :   *Les travaux du Comité santé et sécurité au travail doivent se réaliser dans le respect des orientations du Congrès et dans le cadre du plan d’action adopté par le Conseil fédéral.  Il relève du Bureau exécutif pour ce qui a trait à la mise au point et l’exécution de son mandat général, à son fonctionnement et à son administration.* | |
|  |  | **ORIENTATIONS N’AYANT PAS FAIT L’OBJET D’UNE COMMISSION** | |
| **CO-16-07** | **BE** | Que les membres du 16e Congrès adoptent les orientations n’ayant pas fait l’objet d’une commission, telles que présentées dans le document CO-16-06, avec les modifications suivantes :  Que l’orientation 7.1 se lise ainsi :  *Poursuivre activement le travail de collaboration et, au besoin, développer des alliances syndicales (CSQ, FSE, FPSS, FAE, etc.) pour toutes les questions relatives au domaine de l’éducation. De plus, avec la CSQ, développer une stratégie d’éducation sur la portée des services des professionnels auprès des autres membres.*  Que l’orientation 7.2 se lise ainsi :  *Développer des alliances avec les associations et regroupements avec lesquels nous partageons des objectifs communs.*  Que l’orientation 7.3 se lise ainsi :  *Mettre en lumière la dimension sociopolitique de l’ensemble des travaux de la FPPE en prenant comme points d’ancrage les préoccupations des membres de même que la défense de leurs droits à titre de travailleuses ou travailleurs et de citoyennes ou de citoyens.*  Que l’orientation 7.4 se lise ainsi :  *Mettre en lumière les liens entre les décisions gouvernementales et les impacts sur les conditions de travail des membres au quotidien et sur la réussite éducative des élèves.*  Que l’orientation 7.5 se lise ainsi :  *Poursuivre le développement des moyens de communication électronique (médias sociaux, plates-formes de discussion, sites Web, etc.) afin de faciliter les échanges entre les membres et la structure syndicale.*  Que l’orientation 7.6 se lise ainsi :  *Prendre davantage en compte la réalité des professionnelles et professionnels des commissions scolaires anglophones, Crie et Kativik*. | |
| **CO-16-08** |  | *Favoriser l’implication des anglophones par la traduction des documents qui s’adressent à l’ensemble des membres comme les sondages, les lettres, etc.* | |
| **CO-16-09** |  | *Réaliser des démarches auprès des instances appropriées concernant l’utilisation d’une méthode plus fiable d’évaluation des emplois, basée sur plusieurs sources d’informations, qui permette un classement plus équitable et objectif des professions dans les rangements salariaux.* | |
| **CO-16-10** |  | *Réaliser des démarches de communication à l’aide d’un plan de communication pour informer la population des besoins des élèves et des services offerts qui touchent certaines des professions des services directs à l’élève.* | |
| **CO-16-11** |  | *Que la FPPE prévoit des moyens pour assurer la participation des membres anglophones au prochain Congrès.* | |
|  |  | **ORIENTATIONS : SERVICES PUBLICS ET DÉCENTRALISATION** | |
| **CO-16-12** | **BE** | Que les membres du 16e Congrès adoptent les orientations sur les services publics et décentralisations, telles que présentées dans le document CO-16-03, avec les modifications suivantes :  Que l’orientation 8.1 se lise ainsi :  *Promouvoir et défendre les conditions spécifiques et nécessaires au respect de l’autonomie professionnelle et du jugement professionnel, notamment dans le choix des moyens, des méthodes et des processus d’intervention, les espaces de concertation, le travail d’équipe, le réseautage professionnel et la coordination par les commissions scolaires.*  Que l’orientation 8.2 se lise ainsi :  *8.2.1 Valoriser et promouvoir l’expertise professionnelle spécifique au réseau scolaire public.*  *8.2.2 Dénoncer les effets négatifs de la sous-traitance vers les organisations privées, à but non lucratif ou communautaire.*  Que l’orientation 8.3 se lise ainsi :  *Intensifier les représentations politiques, notamment auprès des associations de directions d’établissements et des associations de parents, entre autres afin de les sensibiliser à l’expertise des professionnelles et professionnels du réseau scolaire.*  Que l’orientation 8.4 se lise ainsi :  *Analyser, documenter et prendre position sur l’ensemble des impacts du projet de loi sur la gouvernance du réseau scolaire, dont les changements de structures des commissions scolaires et de gouvernance. Se pencher notamment sur la décentralisation, les impacts sur les relations de travail ainsi que sur les lieux d’intervention, d’influence et de représentation du personnel professionnel ainsi que sur l’accès des élèves aux services professionnels dans le respect des champs d’expertise. Faire le suivi de cette analyse et donner les résultats aux différentes instances*. | |
| **CO-16-13** | **BE** | *Développer une vision à l’égard des ressources matérielles dans le but de promouvoir le rôle et l’importance des professionnelles et professionnels qui y travaillent, afin de préserver le parc immobilier de ses commissions scolaires, dans un environnement sécuritaire et sain, pour les élèves et tout le personnel, en consultant le personnel professionnel concerné (architecte et ingénieur) afin de préparer un plan d’action.* | |
| **CO-16-14** | **BE** | *Que la Fédération agisse auprès des différentes associations et fédérations afin d’expliquer les pièges liés à la sous-traitance, particulièrement dans nos champs d’expertise.* | |
| **CO-16-15** | **BE** | *Que la Fédération intervienne auprès du ministère de l’Éducation et du Ministre afin que les services éducatifs puissent jouer pleinement leurs rôles auprès des professionnelles et professionnels, principalement pour offrir un service de qualité répondant aux besoins particuliers des élèves dans tous les établissements de la commission scolaire.* | |
| **CO-16-16** | **BE** | **Renvoi au Conseil fédéral** de la proposition suivante :  *Que la Fédération fasse pression pour que les sommes d’argent ne soient pas dépensées dans des services ponctuels et contractuels, mais dans des ressources à l’emploi des commissions scolaires.* | |
| **CO-16-17** | **BE** | *Protéger et défendre la spécificité des corps d’emplois des professionnelles et professionnels, notamment les animatrices et animateurs de vie spirituelle et d’engagement communautaire.* | |
|  |  | **ORIENTATIONS : MISE EN œuvre DU RENOUVEAU SYNDICAL** | |
| **CO-16-18** | **BE** | Que les membres du 16e Congrès adoptent les orientations sur la mise en œuvre du renouveau syndical, telles que présentées dans le document CO-16-03, avec les modifications suivantes :  Que l’orientation 9.1 se lise ainsi :  *Revoir nos pratiques dont les communications Syndicats-Fédération dans une perspective de processus ascendant, pour s’assurer de la prise en considération des préoccupations des membres.*  Que l’orientation 9.2 se lise ainsi :  *Soutenir la relève syndicale par la poursuite du développement de formations qui visent en priorité les nouvelles et nouveaux responsables syndicaux et les nouveaux exécutifs et par le développement d’outils pour l’accueil des nouveaux membres, en accordant une attention particulière à la représentativité femmes – hommes, afin d’assurer un syndicalisme actualisé.*  **Renvoi au Bureau exécutif de l’amendement suivant** :  Ajouter après «formations» les mots « notamment une démarche formelle et structurée d’accompagnement et de mentorat ».  Que l’orientation 9.3 se lise ainsi :  *S’assurer que les formations et les documents produits par la FPPE répondent aux besoins des syndicats en matière d’action en organisation du travail, plus spécifiquement sur l’identification des besoins, la mise en action collective et le développement d’habiletés politiques.*  Que l’orientation 9.4 se lise ainsi :  *Soutenir les syndicats affiliés dans la réflexion sur les pratiques et le développement de leur vie syndicale, notamment en identifiant les différents modèles d’organisations syndicales locales qui favorisent le rapprochement avec les membres et l’implication de ceux-ci dans leur organisation.*  **Renvoi au Conseil fédéral de l’amendement suivant** :  *Ajouter à la fin les mots «en facilitant les rencontres par corps d’emplois ou regroupement par corps d’emplois».*  Que l’orientation 9.5 se lise ainsi :  *Soutenir les syndicats affiliés dans le renforcement de l’action collective pour une organisation du travail, notamment en utilisant les études et plus particulièrement les études exhaustives à l’égard des professionnelles et professionnels de l’éducation (Soares 2015) qui assure la qualité de vie et la santé au travail, particulièrement de la santé mentale.*  Que l’orientation 9.6 se lise ainsi :  *Faire de l’implication des membres et de la représentativité hommes – femmes une priorité pour la FPPE et ses syndicats affiliés*. | |
| **CO-16-19** | **BE** | **Renvoi au Bureau exécutif de la proposition suivante :**  *Qu’une plate-forme numérique soit créée dans le but de donner accès à des formations syndicales pour tous les membres. Ces formations devraient contenir une grande quantité de clips vidéo*. | |
| **CO-16-20** | **BE** | *Que la FPPE développe des outils pour faciliter la participation des membres moins à l’aise avec la langue française*. | |
| **CO-16-21** | **BE** | **Renvoi au Conseil fédéral de la proposition suivante :**  *Diffuser les actions positives des syndicats et de notre rôle professionnel auprès de nos membres, mais également sur la scène publique pour susciter l’intérêt et stimuler l’adhésion au mouvement syndical.* | |
| **CO-16-22** | **BE** | *Que la FPPE soutienne les syndicats locaux dans le développement d’outils permettant de former et d’informer les nouvelles et nouveaux professionnels dans le but de créer un sentiment d’appartenance et une relève syndicale.* | |
| **CO-16-23** | **BE** | **Renvoi au Conseil fédéral de la proposition suivante :**  *Favoriser l’appropriation des dimensions sociopolitiques auprès des membres afin :*   1. *De se sensibiliser aux impacts des décisions politiques sur nos conditions de travail.* 2. *D’appuyer les revendications sociales par des actions collectives en collaboration avec d’autres groupes. (Ex. salaire minimum 15$)* | |
| **CO-16-24** | **BE** | **Renvoi au Bureau exécutif de la proposition suivante :**  *Mettre en place, pour les syndicats membres, une structure de consultation électronique en vue de sonder les membres et de permettre le vote en ligne~~,~~ de façon sécurisée.* | |
| **CO-16-25** | **BE** | **Renvoi au Bureau exécutif de la proposition suivante :**  *Créer une plate-forme d’échange Web (forum de discussion) permettant une communication ascendante, mais également transversale, intersyndicale permettant d’aborder différentes préoccupations des membres.* | |
| **CO-16-26** | **BE** | *Que la FPPE évalue la possibilité de créer un Comité de la relève qui pourrait devenir statutaire au prochain Congrès.* | |
|  |  | **ORIENTATIONS : POUR UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS** | |
| **CO-16-27** | **BE** | Que les membres du 16e Congrès adoptent les orientations pour une véritable reconnaissance du travail des professionnelles et professionnels, telles que présentées dans le document CO-16-03, avec les modifications suivantes :  Que l’orientation 10.1 se lise ainsi :  *Documenter l’évolution du travail et les conditions de travail des membres de façon générale et, pour certains corps d’emplois, de façon spécifique selon les circonstances, afin de proposer des pistes d’action collective pour contrer les problématiques principales ou spécifiques, dont la déprofessionnalisation, et promouvoir une organisation du travail plus humaine et valorisante qui prend en considération les obligations légales imposées par les ordres professionnels, le cas échéant.*  Que l’orientation 10.2 se lise ainsi :  *Devant l’augmentation des élèves HDAA, ~~et~~ de la clientèle vulnérable et la complexification des problématiques, notamment le manque de motivation pour l’apprentissage et les différentes difficultés personnelles et d’adaptation, au secteur des jeunes, en formation professionnelle et en formation générale aux adultes, documenter, porter, faire connaître et faire valoir les rôles et responsabilités essentiels des membres professionnels en lien avec la LIP qui précise le droit de tous les élèves à recevoir les services professionnels nécessaires à leur réussite scolaire, que ces élèves soient identifiées HDAA ou non, et ce, à tous les niveaux d’intervention dans le respect de leur autonomie professionnelle incluant auprès des instances politiques et du public.*  Que l’orientation 10.3 se lise ainsi :  *Valoriser et protéger la diversité des actions qui sont spécifiques aux professionnelles et professionnels de l’ensemble des services et contrer le glissement du rôle de professionnel vers le rôle de gestion.*  *Analyser et documenter l’impact de ces glissements sur l’intervention directe aux élèves.*  *Sensibiliser la FCSQ à reconnaître et à utiliser pleinement l’ensemble des compétences du personnel professionnel plutôt que de limiter leurs champs d’action.*  Que l’orientation 10.4 se lise ainsi :  *Valoriser sur la place publique les professions des membres de la FPPE et continuer à revendiquer politiquement et médiatiquement le maintien et l’augmentation des ressources professionnelles.* | |
| **CO-16-28** | **BE** | *Que des représentations soient faites au ministère de l’Éducation et aux associations pour mettre en valeur le caractère essentiel de la relation d’aide pour effectuer le travail professionnel. Faire valoir que ce lien est nécessaire lorsqu’on intervient au niveau des apprentissages, des comportements ou de la conseillance.* | |
| **CO-16-29** | **BE** | *Que la FPPE fasse pression auprès du ministre de l’Éducation et de son ministère pour que soit assuré un financement continu des services offerts en FGA et en FP. Ceci sera fait avec l’objectif d’assurer la pérennité des services professionnels, particulièrement pour les services d’aide.* | |
| **CO-16-30** | **BE** | *Que la FPPE intervienne auprès des universités qui offrent le programme de maîtrise pour les gestionnaires scolaires afin qu’elles développent un module traitant spécifiquement des professionnelles et professionnels de l’éducation en termes de rôle et formation spécifique.* | |
| **CO-16-31** | **BE** | *Revendiquer la protection des corps d’emplois administratifs, dont certaines tâches sont de plus en plus effectuées par du personnel-cadre ou par d’autres catégories de personnel.* | |
| **CO-16-32** | **BE** | *Devant la volonté gouvernementale d’implanter massivement des maternelles 4 ans, que la FPPE fasse la promotion du programme Passe-Partout qui offre un soutien à la compétence parentale, en lien avec la transition scolaire et les professionnelles et professionnels qui y travaillent.* | |
|  |  | **ORIENTATIONS : POUR POSITIONNER LA FPPE COMME UNE RÉFÉRENCE LÉGITIME POUR SON EXPERTISE** | |
| **CO-16-33** | **BE** | Que les membres du 16e Congrès adoptent les orientations pour positionner la FPPE comme une référence légitime pour son expertise, telles que présentées dans le document CO-16-03, avec les modifications suivantes :  Que l’orientation 11.1 se lise ainsi :  *Enrichir notre connaissance du milieu scolaire, du travail et de l’expertise des professionnelles et professionnels en s’associant aux ressources nécessaires afin d’être en mesure de se positionner sur les conditions liées à la réussite des élèves.*  Que l’orientation 11.2 se lise ainsi :  *11.2.1 Réaliser des démarches de réflexion et d’analyse des corps d’emplois dans le but de faire connaître et promouvoir les réalisations et l’expertise des professionnelles et professionnels de la FPPE*  *11.2.2 Mettre en valeur le travail et l’expertise des professionnelles et professionnelles et leur apport spécifique au monde scolaire et ainsi contribuer à faire reconnaître tous les corps d’emplois qui sont représentés par la FPPE et l’apport spécifique de chacun à l’amélioration de l’éducation***.**  Que l’orientation 11.3 se lise ainsi :  *Être à l’affut des connaissances issues de la recherche, collaborer avec le milieu de la recherche et lui proposer des enjeux qui touchent particulièrement le travail des professionnelles et professionnels dans une perspective de réussite éducative***.**  Que l’orientation 11.4 se lise ainsi :  *11.4.1 Accroître la visibilité et le pouvoir de la Fédération par des interventions politiques, publiques et médiatiques.*  *11.4.2 Acroître la visibilité et le pouvoir de la Fédération au sein de la Centrale.* | |
| **CO-16-34** | **BE** | *Que la FPPE poursuive son travail de représentation politique auprès de la CSQ pour la reconnaissance du travail des différents corps d’emplois des professionnelles et professionnels.* | |
| **CO-16-35** | **BE** | *Travailler à positionner la FPPE comme une référence incontournable auprès des différents acteurs du monde de l’éducation.* | |
| **BE = Bureau exécutif** | |  | |

**RAPPORT DU PRÉSIDENT   
DU COMITÉ D'ÉLECTIONS**

**CONCERNANT LE DÉROULEMENT   
ET LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS   
DU CONGRÈS 2016   
DE LA FPPE**

Patrick Jeannotte

**NOVEMBRE 2016**

**CANDIDATURES :**

J'ai reçu dans les délais prescrits les avis de candidature des quatre personnes qui se sont présentées aux trois postes en élection lors du Congrès 2016 de la FPPE, et ces avis, ainsi que les *curriculum vitae* syndicaux ont été affichés sur les lieux du Congrès dans les délais prévus aux statuts et au règlement sur la procédure électorale complé­mentaire. De même, comme prévu aux statuts et au règlement cité plus haut, les candi­dates et candidats ont eu l'occasion de se présenter devant les membres du Congrès et de répondre aux questions de ceux-ci.

**ÉLECTIONS :**

L'élection s'est tenue à l'heure prévue à l'ordre du jour, et s'est déroulée dans l'ordre.

**Pour l'élection à la présidence de la FPPE,** 166 votes ont été recueillis :

Madame Johanne Pomerleau a obtenu :

165 votes « pour »

1 vote « contre »

0 bulletin de vote a été annulé

**Madame Johanne Pomerleau a donc été élue présidente de la FPPE, ayant obtenu la majorité des voix exprimées.**

**Pour l'élection à la deuxième vice-présidence de la FPPE,** 166 votes ont été recueillis :

Madame Sophie Massé a obtenu ; 162 votes « pour »

2 votes « contre »

2 bulletins de vote ont été annulés

**Madame Sophie Massé a donc été élue deuxième vice-présidente de la FPPE, ayant obtenu la majorité des voix exprimées.**

**Pour l'élection à la vice-présidence aux affaires administratives,** 166 votes ont été recueillis :

Madame Lise Therrien a obtenu

166 votes « pour »

0 vote « contre »

0 bulletin de vote a été annulé

**Madame Lise Therrien a donc été élue vice-présidente aux affaires administratives de la FPPE, ayant obtenu la majorité des voix exprimées.**

Aucune demande de recomptage ne m'a été acheminée.

**REMERCIEMENTS :**

Je désire remercier les membres du Comité d'élections qui m'ont assisté en compilant les votes lors de l'élection ainsi que les membres du personnel de la FPPE qui ont efficace­ment distribué et recueilli les bulletins de vote.

**PATRICK JEANNOTTE,**

Présidente du Comité d'élections